



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 31 MARS 2023**

Vendredi trente et un mars deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

14 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GIUOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

0 membre absent

0 procuration

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022.
 2. Vote du budget primitif 2023.
 3. Vote des taux des taxes directes locales.
 4. Vote des subventions communales.
 5. Point sur les travaux et projets en cours.
 6. Compte rendu des commissions.
 7. Informations et questions diverses.
-

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 février 2023.
- Approuve le compte administratif du budget de la commune : solde d'exécution de fonctionnement 390 656.80 €, solde d'exécution d'investissement -220 597.97 €. (délibération 13.2023)
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget de la commune. (délibération 14.2023)
- Vote le budget de la commune : fonctionnement 1 345 592.87 €, investissement 1 326 461.33 € et la subvention au CCAS pour un montant de 8 649.19 €. (délibération 15.2023)

- Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune : recettes de fonctionnement (article 002) 740 252.87 €, recettes d'investissement (article 1068) : 252 045.30 €, dépenses d'investissement (article 001) : 252 045.30 €. (délibération 16.2023)
- Valide les taux des taxes directes locales. (délibération 17.2023)
- Vote les subventions communales 2023 comme suit : (délibération 18.2023)

Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis. En fonction de la garde pour les parents séparés : 50 % si garde partagée, 100 % si garde totale et sur justificatif
---	------	--

Pour les adolescents de St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100 €	Par adolescent domicilié à St Genis
--	-------	-------------------------------------

FNACA	80,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
DOMAINE DES MURIERS (fourrière animale)	457.65 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	305,00 €
RADIO MODUL	230,00 €

Pour les enfants habitants St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps, etc) et mercredis loisirs, organisés par les structures implantées sur le territoire de la CCMDL (ou hors CCMDL pour les enfants handicapés)	4 € 2 €	Par jour et par enfant présent* Par demi-journée par enfant présent*
---	------------	---

**pour les enfants domiciliés à St Genis – dans la limite de 200 € par an et par enfant.
Les demandes sont à transmettre dans un délai de 6 mois maximum après le séjour.*

- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Ancienne cure** : un mur de la cave sera à consolider (hors marché), les travaux de plâtrerie vont débuter.
 - o **MAM** : le titulaire du lot 3, SAS COURTADON ne peut pas tenir les délais demandés, c'est donc l'entreprise arrivée en second, LARDY SAS qui devient titulaire de ce lot. (délibération 19.2023). Une partie du plancher est très abîmée, un avenant au lot 1 est nécessaire pour ces travaux supplémentaires de 3 995.26 € HT. (délibération 20.2023). Une rencontre a eu lieu avec l'architecte et les assistantes maternelles concernées afin de choisir les coloris (sols et murs) et faire le point sur le mobilier.
 - o **Lotissement communal** : le marché pour les travaux de viabilisation des lots est publié, les réponses sont attendues pour le 14 avril. Les travaux devraient débuter fin mai, début avril. Plusieurs conventions seront à valider avec ENEDIS (délibération 21.2023), le SIEMLY (délibération 22.2023) et ORANGE (délibération 23.2023). Ces travaux ne comprennent pas ceux de l'OPAC.

- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil municipal enfants** : une chasse aux œufs est organisée le 9 avril prochain. Le potager va bientôt être préparé ainsi que la fête des mères.
 - o **Conseil municipal jeunes** : peu de jeunes présents à la rencontre du 10 mars. Une autre réunion est proposée le 22 avril.
 - o **CCMDL** : approbation des différents budgets 2023, augmentation des taux de la taxe foncière de 10 %.
 - o **SIVOS** : vote du budget 2023.
 - o **CCAS** : vote du budget 2023. Le repas des seniors est prévu le 9 décembre 2023 à la salle des fêtes. Attribution des subventions à différentes structures.
 - o **Comice 2023** : les villages de Montromant et Ste Foy l'Argentière souhaitent défiler avec St Genis car ils n'ont pas la possibilité de faire un char.
 - o **Groupement des 4 cantons** : vote du budget 2023. Peu de communes du territoire de St Galmier participent au comice, cela risque de rendre le prochain comice compliqué à organiser.
 - o **SIEMLY** : vote du budget 2023, emménagement dans les nouveaux locaux à Pomeys, fin mai.
 - o **CEPOS – CCMDL** : échanges d'expériences entre différentes structures et communes afin de réduire l'empreinte carbone. Idée de verger communal à discuter avec la commission environnement.
 - o **Solidarités actives – CCMDL** : le co-voiturage solidaire ne fonctionne pas bien, un stagiaire va étudier ce sujet pour le faire évoluer.
 - o **Voirie** : la commission a fait des choix pour les travaux à effectuer en 2023. La dotation de la CCMDL devrait couvrir le coût de ces travaux.
 - o **Amendes de police** : plusieurs projets peuvent être éligibles, à réfléchir en fonction des devis.
 - o **jeunesse – CCMDL** : le cyclo des Monts aura lieu le 10 juin, des signaleurs seront recherchés afin d'assurer la sécurité des jeunes cyclistes. Augmentation des tarifs du centre de loisirs.
 - o **Médiathèque** : Françoise BAYARD propose une exposition commentée en lien avec le Printemps des cimetières, le 13 mai.
- Valide l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique (Renault Master d'occasion).
- Valide le devis de Brice Barange Events pour le feu d'artifice de la vogue 2023.
- Prend note que la commission de contrôle des listes électorales va procéder à plusieurs radiations pour des personnes qui n'ont plus d'attache sur la commune.
- Entend que l'enrobé de la RD25e (village/lafay) sera effectué en avril 2023.
- Valide l'achat de 6 tables/bancs en béton installées à divers endroits.
- Valide le devis des brigades nature pour le nettoyage des chemins en septembre 2023.
- Est informé qu'un courrier de soutien pour radio MODUL a été envoyé à l'ARCOM (ex CSA) afin que l'autorisation d'émettre soit renouvelée.
- Est informé que plusieurs courriers ont été envoyés à différentes institutions contre la fermeture des urgences de l'hôpital de Feurs.
- Valide les modalités de remboursement des frais de déplacements des agents communaux. (délibération 24.2023).
- Fixe la date de la commission communale des impôts directs au 12 avril à 20h.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 25.2023)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 28 avril 2023 à 20h30 en mairie.

Document établi le 6 avril 2023

Affiché le 6 avril 2023



Le Maire,
Alexis BADOIL